

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mercredi 6 décembre 2017 à 18h30**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary	Simon Dostie	Marie-Lyne Lemay
Philippe Bolduc	Sébastien Gobeil	Valérie Deihes
Philip Boumansour	Lucie Bélair	Marie-Pier Thibault
Nathalie Gilbert	Lucie Baril	Sébastien Simard

Invitée :

Roseline Drolet

Étaient absentes :

Marie-Christine Côté

1. Ouverture

1.1 Mot d'ouverture

M. Gobeil souhaite la bienvenue à tous. Il remercie tous les membres d'avoir apporté un petit quelque chose afin qu'on puisse souligner le début du temps des Fêtes avec un court moment de rencontre sociale avant la présente réunion.

1.2 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Gobeil constate que le quorum est atteint.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Gobeil présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On effectue ensuite les ajouts suivants à la section « Varia » :

- 7.1 Sécurité : accès à école
- 7.2 Budget révisé 2017-2018

Il est proposé par Mme Lucie Baril d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 6 décembre 2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-17-18-023**

1.4 Adoption du procès-verbal du 7 novembre dernier

Corrections :

- Point 8,2 : La direction informe le Conseil d'établissement que le coût pour la soirée et la nuit à l'école a été réajusté à 9 \$ afin de permettre l'achat d'un petit cadeau surprise pour tous les élèves inscrits.

Il est proposé par Mme Nathalie Gilbert d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2017. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-17-18-024**

1.5 Suivis au procès-verbal du 7 novembre dernier

Suivis :

- Point 4.1 : Pour la journée du 22 décembre, le transport scolaire sera finalement disponible à 12h47. Le service de garde sera ouvert pour les autres élèves au besoin. Ce changement permettra aux enseignant(e)s de dîner en présence de leurs élèves.
- Point 5 : Ce point est à l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui
- Point 6,3 : Ce point est à l'ordre du jour aujourd'hui pour approbation.
- Point 6,4 : On donne les derniers détails sur le projet de réaménagement de la bibliothèque. La direction dépose un document donnant des précisions sur le choix des différents moyens de financement que le comité responsable de ce projet projette de réaliser.
- Point 7,3 : La direction souligne qu'il prendra le mandat du secrétariat de la présente rencontre ce qui viendrait augmenter la disponibilité de la trésorerie

2. Interventions du public

Aucune intervention du public.

3. Adoption

3.1 Prévision budgétaire du service de garde 2017-2018

M. Simard explique que le service de garde doit s'autofinancer à 100% selon le cadre prescrit par la Commission scolaire. Il précise que le document qu'il dépose demeure un projet à la lumière des présents services offerts aux enfants au service de garde. Il présente donc les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018. Cette année, le budget accuse un manque à gagner de 11 720\$ pour deux raisons :

- Le choix de créer trois petits groupes au préscolaire afin de favoriser un début de scolarité plus aisé fait augmenter la masse salariale.
- Le service de garde accueille quatre enfants du secteur qui fréquentent des écoles spécialisées : deux élèves de l'école Joseph-Paquin, un élève de l'école St-Mathieu et un élève de l'école St-Michel. Les besoins de ces élèves requièrent un ajout de ressources (préposés pour les élèves handicapés) afin de les accompagner en fin de journée et lors des journées pédagogiques.

Tout comme l'an dernier, le déficit sera comblé par la Commission scolaire via l'allocation destinée aux services collectifs qui vient compenser les milieux qui doivent investir davantage pour répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La direction projette que le manque à gagner devrait être moindre que les 11 720\$ prévus car une optimisation des ressources est à prévoir dans les groupes du service de garde avec l'année scolaire qui avance.

Il est proposé par M. Philippe Bolduc d'adopter le budget prévisionnel du service de garde de l'école Les Bocages. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-17-18-025**

4. Approbation

4.1 Plan de lutte contre l'intimidation 2017-2018

Voir document « Agir ensemble pour un milieu sûr et stimulant »

M. Simard présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018, qui a été bonifié avec des actions prises et des activités de prévention mises de l'avant. Au verso du dépliant, on trouve des activités en lien avec le thème de l'année. Le projet de jeunes leaders engage des élèves de 3^e cycle pour organiser des activités de socialisation comme des jeux dirigés lors des récréations avec les élèves du 1^{er} cycle. D'autres activités de

prévention sont organisées par l'équipe d'éducatrices spécialisées et le comité des règles de vie.

Il est à noter que cette année l'école s'est donné une procédure d'intervention plus claire dans la gestion des cas d'intimidation et de violence à l'école.

Il est proposé par Mme Lucie Bélair d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation 2017-2018. Approuvé à l'unanimité. **C.E.-25-17-18-026**

5. Consultation

5.1 Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2018-2019 et politique d'admission 2018-2019.

Voir les deux documents « Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2018-2019 » et « Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ». Ces deux documents sont des tableaux comparatifs mettant en lumière les propositions de modification en préparation de la période d'inscription pour 2018-2019.

Comme les changements proposés dans le document « *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* » vient répondre à un besoin des conseils d'établissement des écoles de pouvoir donner leur avis annuellement sur le point plus délicat des transferts des élèves et surtout des modalités de ceux-ci, le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages est en accord avec les modifications proposées. **C.E.-25-17-18-027**

Pour le document concernant les critères d'inscription des élèves, l'article 5.2 sur les transferts demeure le point central de nos discussions. Le Conseil d'établissement tient à mentionner qu'il est heureux de voir l'ajout du critère de fratrie dans l'ordre des transferts (point 5.2.2). Il est également mentionné que son ajout après le critère de la distance vient diminuer considérablement son importance et par le fait même son impact réel.

M. Simard rappelle l'avis juridique et sa présentation que le Conseil des commissaires et lui-même ont eu l'an dernier et qui vient mentionner que le critère de la fratrie va à l'encontre du droit à l'égalité. Toutefois, on soulève que les centres de la petite enfance utilisent le critère de la fratrie dans leur politique d'admission et que cela n'a pas été remis en cause via des contestations juridiques.

Mme Drolet mentionne également que le critère de la distance demeure un élément présent dans la Loi de l'instruction publique pour l'inscription des élèves (article #239).

Tous les membres du Conseil d'établissement ont l'opportunité de s'exprimer sur la question et les membres du personnel de l'école rendent compte de la position de leur équipe de travail.

Il est proposé par M. Sébastien Gobeil et résolu que le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages donne son accord au présent projet concernant les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2018-2019 à condition qu'il soit modifié afin que le critère de la fratrie présent à l'article 5.2.2 soit déplacé de la troisième position à la deuxième. Conséquemment, l'élève qui fréquente la même école qu'un membre de sa famille ne pourra être transféré sans son accord, et ce, peu importe la distance qui le sépare de l'école.

Le Conseil d'établissement tient à préciser que cette modification est proposée afin que le critère de la fratrie ait une application utile et réelle.

M. Philippe Bolduc demande le vote sur cette proposition.

Le président, M. Sébastien Gobeil, appelle le vote. Le vote s'établit ainsi :

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

Le vote en faveur de la résolution est majoritaire. La proposition est adoptée et sera transmise au conseil des commissaires dans le présent contexte de consultation sur le document « *Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2018 -2019* ». **C.E.-25-17-18-028**

5.2 Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 18-19

Voir document « Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2018-2019 »

À la lumière des prévisions de clientèle du ministère pour notre milieu, il semble difficile de demander de revoir le présent découpage de l'aire de desserte pour l'école.

Le Conseil d'établissement est donc en accord avec le statu quo proposé dans la présente délimitation de l'aire de desserte pour l'école Les Bocages. Toutefois, le Conseil d'établissement demeure préoccupé par les données de prévision de clientèle et nous serons vigilants sur le nombre d'inscriptions pour la prochaine année scolaire. À la lumière des réels chiffres d'inscriptions, une demande de retour à la proposition de redécoupage de l'aire de desserte de l'automne 2016 de l'école pourrait être acheminée au conseil des commissaires. **C.E.-25-17-18-029**

5.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et prévision de la clientèle

Voir document « Lancement de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 – 2019-2020 – 2020-2021 et prévisions de clientèle »

Nous notons que l'école est présentement en déficit d'un local selon les calculs de la commission scolaire qui incluent les besoins de l'ensemble de l'école. Cela vient justifier la location du centre sociorécréatif et confirme qu'on atteint présentement notre limite dans la capacité d'accueil avec 21 groupes.

Le Conseil d'établissement est en accord avec le plan triennal de répartition et des destinations des immeubles 2018-2019 – 2019-2020 – 2020-2021 dans la mesure où les chiffres de prévision de clientèle en page 8 correspondent à la réalité. **C.E.-25-17-18-030**

6. Information

6.1 Mot du président

M. Gobeil tient à souhaiter de joyeuses Fêtes à tous les membres du personnel de l'école et du Conseil d'établissement. Il souligne l'implication des élèves de 6^e année dans l'organisation de la collecte de sang qui va se dérouler le 13 décembre prochain à l'école. Il termine en félicitant chacun de son bon travail afin de mobiliser les jeunes dans leur école.

6.2 Mot de la direction

M. Simard informe les membres sur différentes activités vécues à l'école :

- Il y aura une collecte de sang pour Héma-Québec le 13 décembre prochain de 14h00 à 20h00. Celle-ci est chapeautée par Mme Isabelle Lainez-Lévesque et les élèves de 6^e année.
- Retour sur les rencontres de parents de novembre qui ont été constructives et qui ont démontré encore une fois tout le soutien des parents dans le parcours scolaire des enfants et leur appui aux personnels de l'école.
- Nous sommes à planifier les derniers préparatifs de la fête de Noël qui aura lieu lors de la dernière journée de classe avant le congé. Nous aurons lors de cette journée spéciale une programmation des plus divertissantes et chaleureuses pour les élèves.

- La gestion de la cour d'école est un peu plus difficile présentement car on attend que l'hiver s'installe pour lancer notre deuxième volet de jeux structurés.
- Nous avons procédé à l'achat de deux types d'ensembles de robotique afin de travailler la programmation avec nos élèves. Cet ajout dans le matériel didactique de l'école est source de nombreux apprentissages pour les élèves et de mobilisation pour l'équipe d'enseignants.

6.3 Mot du trésorier

M. Boumansour n'a rien à ajouter aux points discutés préalablement, sinon qu'un montant de 125\$ a été retranché au budget du Conseil d'établissement pour défrayer le secrétariat de la précédente réunion.

6.4 Mot de la représentante du Comité de parents

Mme Deilhes, représentante au Comité de parents, a assisté à une seconde réunion en novembre dernier. Voici les principaux sujets abordés et les principales décisions prises :

- Les discussions ont principalement tourné autour des mêmes sujets de consultation que ceux du point 5. Le Comité de parents s'est également prononcé en faveur de la réintégration du critère de la fratrie dans les critères d'inscription.
- Le calendrier scolaire 2018-2019 a été présenté. Chaque école aura deux journées pédagogiques flottantes à compter de l'an prochain au lieu d'une seule.

6.5 Mot des représentants des membres du personnel

Mme Marie-Pier Thibault : Les rencontres de bulletin de la 1^{re} étape se sont très bien déroulées. Plusieurs activités pédagogiques ont lieu présentement dont la confection et la programmation de robots et l'élaboration d'un jeu de mini-golf. Elle souligne également les belles performances de nos équipes de basket-ball lors du tournoi à Pont-Rouge les 2 et 3 décembre dernier alors que nos athlètes sont revenus de cette compétition avec les trois (3) bannières allant avec les gagnants de chacune des catégories.

Mme Diane et Mme Lucie Bélair : Chaque groupe travaille à des activités spéciales de Noël. On revient sur les journées pédagogiques de novembre. Nous notons que l'activité des quilles a été gagnante et appréciée.

Mme Lucie Baril : Nous sommes en plein dans le projet de partage du temps des Fêtes avec la collecte des denrées. Les familles ont été assignées à chacune des classes et il est important de continuer les présents efforts.

6.6 Mot de la commissaire

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de la dernière rencontre des commissaires :

- Les commissions scolaires doivent, avec l'adoption de la Loi 105, consulter les conseils d'établissement des écoles sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus. Cette consultation aura lieu au début de 2018 pour notre commission scolaire.
- La Commission scolaire a remis son rapport financier pour l'année scolaire 2016-2017. Celui-ci accuse un léger déficit de 233 000\$ (sur un budget total de 154 millions). Il a été audité par une firme de vérificateurs externes qui n'a détecté aucune anomalie.
- Le calendrier scolaire 2018-2019 a été adopté officiellement et on comptera dorénavant deux (2) journées pédagogiques flottantes choisies par chacune des écoles comparativement à une seule cette année.
- 23,2 % des élèves qui étaient dans une école primaire de la Commission scolaire des Découvreurs en 2016-2017 fréquentent cette année une école privée. Ce pourcentage représente un taux de rétention vers le secteur public des plus élevés depuis plusieurs années ce qui est une bonne nouvelle. Pour notre école, 56% des familles font le choix de l'école privée après leur passage au primaire. Cela confirme qu'un travail de promotion de nos écoles secondaires est à faire dans notre milieu comme pour l'ensemble des écoles du secteur ouest.

7. Varia

7.1 Sécurité : accès à l'école

Mme Nathalie Gilbert mentionne que certains parents se questionnent sur la libre circulation dans l'école durant les heures du service de garde et durant l'amplitude des cours. On questionne également l'organisation des activités parascolaires où il semble y avoir un manque de contrôle sur l'identité des adultes qui quittent avec les enfants.

La direction mentionne qu'un resserrement de la sécurité sera fait auprès des intervenants impliqués lors des activités après les classes pour la session d'hiver. Un rappel sera diffusé aussi aux éducatrices afin qu'elles demeurent vigilantes sur les départs des enfants en fin de journée. Pour la circulation sur le temps de classe, une affiche a été ajoutée à l'entrée et on procède au contrôle de toutes les personnes qui entrent dans l'école. Il devient très difficile d'effectuer le même contrôle à partir de 15 h 30, car beaucoup d'activités prennent place dans l'école en fin

d'après-midi et en soirée (parties et entraînements de basket-ball, soirées culturelles, réunions, etc.). Il est à noter qu'il y a une table de départ pour les parents de 15h20 à 15h45.

M. Simard va relancer le Conseil d'établissement lors de sa rencontre en février avec la mise à jour du projet présenté en juin dernier sur l'installation d'un système de contrôle d'accès à l'école avec des puces électroniques.

7.2 Budget révisé 2017-2018

M. Simard présente en guise d'information le budget révisé pour la présente année scolaire à la suite de la confirmation de la clientèle de l'école au 30 septembre et la distribution pour cette année des surplus transférables de l'année précédente. Le Conseil d'établissement a déjà adopté ce budget à sa séance d'octobre.

La levée de l'assemblée a lieu à 22h08.

Sébastien Gobeil, président

Sébastien Simard, directeur

Secrétaire : Sébastien Simard